



ELA



NEWS

TRIMESTRIEL DE LA EUROPEAN LIFT ASSOCIATION

CONTENU

- Editorial par Richard Maiocchi
Président d'ELA 1
- La Commission Européenne blanchit
ELA et EEA de toute faute2
- Le Forum SNEL à Bruxelles : La motivation
de chaque pays d'Europe3
- Interview avec Anton Marschall : les
organismes agréés indispensables pour
faire de la norme SNEL une réalité.....4
- EN BREF : Guide SNEL disponible/Nouveau
site EEA/Un nouveau Président et de
nouveaux membres au Conseil
d'Administration chez ELA/
De nouvelles associations candidates/
Liftex est un succès5/6
- PLEIN FEU SUR : Le Comité Qualité,
Sécurité et Environnement. Aux racines
de notre Mission.....7
- MRLS : Les ascenseurs de type
"machineroom less" (MRLS) sont sûrs;
c'est une évidence !.....8



par Richard Maiocchi,
Président d'ELA

GARDONS LE RYTHME !

En tant que nouveau Président de notre association, je ne surprendrai personne en écrivant que la question la plus importante à laquelle notre industrie se trouve confrontée, est le vieillissement du parc des ascenseurs installés dans de nombreux pays européens. Les premiers à s'être équipés pour une bonne accessibilité verticale des bâtiments, sont les premiers à souffrir du vieillissement du parc des appareils installés ! Cette vérité évidente et le nombre de plus en plus élevé d'accidents qui accompagne le phénomène, se perçoivent nettement dans des pays comme la France ou l'Allemagne. C'est pourquoi notre association a fourni un effort majeur en soutenant le travail du CEN, dans la création du nouveau standard européen EN 81-80; norme qui devrait améliorer de manière très sensible la sécurité des ascenseurs existants. SNEL – comme il est communément appelé sur base des initiales en anglais de "Safety Norm for Existing Lifts" - ne deviendra cependant réalité que si chaque membre de l'Union Européenne transfère ce texte dans sa législation nationale propre. Les directives européennes n'harmonisent en effet les règles que pour les équipements neufs, que ce soit des machines (les escaliers mécaniques et tapis roulants sont dans cette catégorie) ou les ascenseurs eux-mêmes. L'héritage du passé est lui laissé à la responsabilité des gouvernements nationaux. C'est la règle de la subsidiarité.

Cela signifie que notre tâche principale est de convaincre les gouvernements nationaux et leurs administrations, de modifier la législation nationale, dans le but de régler les questions énumérées par la norme de sécurité pour les ascenseurs existants (SNEL – EN 81-80). Cela ne signifie pas que les 74 risques décrits

dans la norme européenne doivent être introduits dans chaque nouvelle législation nationale. Dans la plupart des pays, il existe déjà des lois qui couvrent ces questions. C'est la raison pour laquelle les experts ont donné des indications claires sur la meilleure manière de procéder. La meilleure méthode est la "méthode de filtrage nationale". Elle donne des résultats différents dans des pays différents : la France par exemple avait légiféré pour imposer des doubles portes (des portes de cabine) à la fin des années 80. Nul besoin donc de revenir sur cette question. La Belgique au contraire avait et a toujours un très grand nombre d'ascenseurs dépourvus de portes de cabine. C'est donc l'une des priorités belges. La méthode de filtrage national donnera des résultats différents dans chaque pays, pour atteindre le même but : la couverture de tous les 74 risques identifiés et couverts par le SNEL.

La sécurité est notre première préoccupation. Ce n'est pas que les ascenseurs sont plus dangereux par essence; au contraire, c'est le moyen de transport le plus sûr au monde, et de loin ! Mais des accidents arrivent. Ils deviennent plus fréquents avec le temps, dans la mesure où les vieux ascenseurs ne doivent satisfaire qu'aux normes de sécurité de leur date d'installation. C'est cela que corrige SNEL. Il est vital que toutes les associations membres comprennent que c'est maintenant qu'il faut faire avancer les choses, pour obtenir l'application de la norme EN 81-80 et sa traduction dans les textes au niveau de chaque pays. Nous avons acquis un élan grâce aux premiers pays à avoir appliqué le SNEL : la Belgique, la France, l'Espagne et l'Allemagne, quelle que soit la voie choisie pour obtenir l'application du SNEL, et grâce aux pays qui emboîtent le pas,

comme l'Italie, l'Autriche et d'autres. La clé pour lancer les discussions avec les gouvernements et les autres partenaires (organismes notifiés, propriétaires, associations de personnes handicapées et de consommateurs) est la méthode nationale de filtrage. L'équipe de ELA peut vous fournir les résultats obtenus dans chaque pays où le processus est terminé ou bien où il a déjà commencé. C'est notre priorité et cela doit le rester. En tant que Président de l'Association Européenne des Ascenseurs (ELA), j'entends faire de ce but essentiel une priorité absolue.

D'autres questions feront également l'objet d'un suivi dans les mois qui viennent. Les thèmes prioritaires sont :

- le renforcement de notre représentativité, par l'élargissement de notre association aux fédérations de notre industrie dans les nouveaux pays membres de l'Europe ainsi qu'aux associations

regroupant d'autres acteurs de notre industrie;

- la suppression des barrières architecturales qui empêchent l'accès de tous, en ce inclus les aînés et les personnes handicapées aux bâtiments publics;
- l'impact de notre industrie sur l'environnement et la consommation énergétique.

Je reviendrai plus en détails sur ces questions dans les éditoriaux des numéros suivants. Je saisis l'opportunité que représente ce premier éditorial du magazine ELA pour remercier mes collègues pour leur soutien, de même que les participants à nos comités et groupes de travail, pour les efforts qu'ils fournissent sans discontinuer pour atteindre leurs objectifs.

Richard Maiocchi



LES ASSOCIATIONS EUROPEENNES DES ASCENSEURS TOTALEMENT BLANCHIES PAR LES AUTORITES ANTITRUST DE LA COMMISSION

Vous vous souviendrez qu'en janvier dernier, ELA et EEA avaient fait l'objet d'un contrôle des services de lutte contre les accords illégaux du Commissaire européen Mario Monti, pour vérifier si les associations ne se rendaient pas coupables de pratiques illégales dans le cadre de leurs activités. La mauvaise publicité d'une telle enquête est très nuisible pour des associations internationales. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'avoir été totalement blanchis de toute activité illégale par la Commission. Nous avons dès lors publié immédiatement le communiqué suivant :

"Les bureaux bruxellois de la European Lift Association (ELA), qui regroupe la plupart des associations nationales d'Europe ainsi que d'autres associations

spécifiques au monde de l'ascenseur, de l'escalator et du tapis roulant, ont fait l'objet d'une descente des services de la Direction Générale Concurrence de la Commission Européenne, le 28 janvier 2004. Aujourd'hui, le 14 juillet 2004, l'association a été totalement blanchie par une lettre de la Commission Européenne d'avoir pratiqué la moindre action illégale. La lettre en question établit que sur base des informations obtenues pendant les vérifications effectuées en janvier, les services antitrust ont décidé de ne pas poursuivre leur enquête et que "le dossier était clos."

L'Association Européenne des Ascenseurs ELA réaffirme qu'elle a toujours scrupuleusement respecté les règles de concurrence établies par les lois européenne et nationales. ELA est heureuse de constater que sa bonne réputation n'est pas atteinte.

La Commission Européenne a également informé EEA (la European

Elevator Association), une association membre de ELA, et composée d'entreprises individuelles, du fait quelle ne poursuivait pas son enquête non plus et que le dossier était également clôturé."

Nous vous demandons de diffuser ce communiqué le plus largement possible autour de vous, pour s'assurer que personne ne garde une mauvaise impression du travail mené sur le plan européen dans le secteur de l'ascenseur et de l'escalier mécanique.



LE FORUM SNEL A BRUXELLES

MOTIVER CHAQUE PAYS D'EUROPE

Si SNEL est si important, comment parvient-on à motiver nos associations membres et à les aider à aller de l'avant dans un effort décisif pour faire transposer la nouvelle norme dans leurs lois nationales partout en Europe ?

Cela prend du temps, ne serait-ce que parce que le processus démocratique exige de nombreuses consultations et travaux de comités. Le 4 juin dernier, vous étiez nombreux à Bruxelles, pour assister à notre Forum SNEL. Ce qui était particulièrement remarquable était le nombre d'invités provenant de ministères nationaux et de leurs administrations. Il est important pour les fonctionnaires chargés de ces dossiers de comprendre le processus et d'entendre leurs collègues d'autres pays qui sont sur le point d'aboutir, expliquer comment ils

sont parvenus à leur résultat. Certains hauts fonctionnaires ont participé à un débat éclairant : M. Patrick Levasseur, Directeur des Affaires Européennes et de la Normalisation au Ministère français de l'Infrastructure, du Transport et du Logement. M. Hans-Joachim Stoof, du gouvernement régional de Brandenburg (Berlin – Allemagne), M. Timoteo De la Fuente, de la représentation permanente de l'Espagne auprès de la Commission Européenne, et M. Renaud Collette, du Ministère belge de l'Economie ont été très convaincants et leur témoignage a suscité la réaction spontanée de certains de leurs collègues, notamment de la délégation italienne présente, qui ont annoncé que l'Italie serait bientôt prête à appliquer le SNEL, elle aussi.

Un autre élément important du Forum, était le fait que – pour la Commission Européenne – M. Ian Fraser a annoncé que la Recommandation européenne 95/216/CE allait être republiée avec les références correctes à la nouvelle norme EN 81-80, la rendant de ce fait "officielle" pour la Commission Européenne, par le fait même de sa publication.

Anton Marschall, pour l'organisme notifié TÜV autrichien, a donné un très intéressant exposé présentant la sécurité du point de vue des organismes notifiés (ascenseurs) (voir interview).

Un forum très dense, qui conduit à des résultats encourageants pour l'application du SNEL dans toute l'Europe.



Philippe Lamalle, Président du Comité Codes et Standards, pendant sa présentation sur la position de l'industrie.



Le débat mettant en scène les hauts fonctionnaires : (de gauche à droite) Patrick Levasseur (France), Hans-Joachim Stoof (Allemagne), Timoteo De la Fuente (Espagne) et Renaud Collette (Belgique).



Une assemblée impressionnante : plus de 150 personnes ont assisté au Forum.



Anton Marschall est le représentant de l'Autriche au CEOC*, l'association européenne qui regroupe tous les organismes notifiés d'Europe. Il est ingénieur et le spécialiste pour les ascenseurs du TÜV Autriche. Anton participe également aux activités du CEN/TC 10/WG 10 et était l'un des orateurs du forum organisé par ELA en juin sur le thème de la sécurité des ascenseurs existants. Nous lui avons posé quelques questions sur les relations qui lient l'industrie de l'ascenseur et les organismes notifiés (NBL). Les deux groupements comprennent parfaitement la nécessité d'une approche commune de la question de l'amélioration de la sécurité pour les ascenseurs existants :

INTERVIEW ANTON MARSCHALL :

LES ORGANISMES NOTIFIÉS POUR LE SECTEUR DES ASCENSEURS SONT ESSENTIELS POUR LA RÉUSSITE DE SNEL

ELA : Anton Marschall, croyez-vous que l'industrie et les organismes notifiés doivent travailler ensemble à la promotion du SNEL ? Pourquoi ?

A.M. : Absolument. L'Europe a un clair leadership pour ce qui est du nombre d'ascenseurs installés, et cela depuis très longtemps. Nous avons en fait bien plus d'ascenseurs que les Etats-Unis, où les ascenseurs ne sont pas légions en dehors de quelques très grandes villes. Les ascenseurs sont probablement le moyen de transport le plus sûr, mais des accidents peuvent malgré tout arriver : le parc d'ascenseurs vieillit et nécessite une attention toute particulière, pour s'assurer du fait que chaque ascenseur soit amené au niveau de sécurité d'aujourd'hui. En fait, le nombre d'accidents pourrait très bien croître rapidement dans certains pays où le parc des ascenseurs est plus ancien si rien n'est fait pour accroître la sécurité. La nouvelle norme EN 81-80 vient au bon moment. Les organismes notifiés travaillant dans le secteur de la sécurité et l'industrie de l'ascenseur ne peuvent pas se permettre de laisser des générations d'ascenseurs vieillissants devenir dangereux.

ELA : Les niveaux de sécurité devraient-ils être harmonisés pour l'ensemble de l'Europe ? Comment y arriver ?

A.M. : Il n'y a pas de secret. Un gros effort est nécessaire pour convaincre les gouvernements nationaux et leurs administrations de lancer une évaluation de la sécurité des ascenseurs existants. Le forum SNEL, organisé par ELA, était un bel effort dans la bonne direction, pour s'assurer que l'effet d'entraînement lancé par les premiers pays à adopter le SNEL sont suivis par les autres membres de l'Union et les pays de l'EEA (la zone européenne de libre échange). Le groupe de travail du

CEN est allé très loin dans la préparation du travail pour les décideurs nationaux. Non seulement les 74 risques sont-ils bien définis, leur niveau de risque évalué et les solutions bien présentées, mais la beauté du SNEL réside dans la procédure de filtrage national qui constitue l'outil idéal pour analyser la situation au niveau national. Si chaque pays soumet sa législation actuelle au test et adapte la législation là où c'est nécessaire, pour le nombre de risques (dans la liste complète des 74



risques décrits) qui restent non couverts dans le pays, nous obtiendrons une harmonisation réelle des législations existantes, réalisée grâce à une norme européenne. Nous devons pousser dans la même direction et nous assurer que les gouvernements comprennent le message.

ELA : L'observation du marché est-elle importante ?

A.M. : Les propriétaires de bâtiments doivent être informés des risques que posent leur installation. L'ascensoriste qui assure la maintenance devrait le leur dire, mais le message est bien sûr beaucoup plus fort s'il émane d'une tierce partie; en l'occurrence l'organisme d'inspection, qui mettra le doigt sur les adaptations nécessaires, à réaliser pour atteindre le niveau désiré de sécurité. Les TÜVs allemands sont engagés dans une vaste opération d'inspection des ascenseurs installés en Allemagne, et cela pendant les 3 prochaines années.

C'est un exemple. Les organismes d'inspection ont un rôle majeur à jouer en faisant de SNEL une réalité.

ELA : La Commission Européenne évalue l'application de la directive ascenseur et fait des suggestions quant à la surveillance des marchés et leur coordination. Etes-vous d'accord avec les conclusions du rapport ?

A.M. : Le rapport commandé par la Commission Européenne pour évaluer l'application de la directive ascenseurs (95/216/EC) contient un important chapitre sur la surveillance des marchés. La Commission voudrait que les organismes notifiés pour les ascenseurs (NBLs) améliorent leur coordination et leur collaboration au niveau européen. Ils recommandent une transparence et un processus d'accréditation meilleurs dans certains pays. La surveillance des marchés est en fait probablement encore trop réactive. Elle devrait

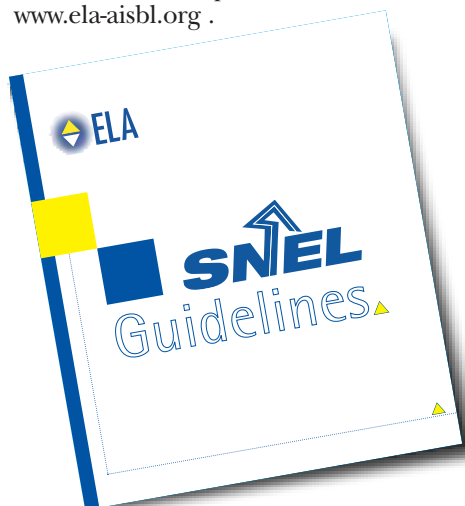
devenir plus proactive. La Commission y mentionne aussi sa préoccupation quant à la qualité des inspections finales réalisées par certains organismes notifiés, et quant aux tests effectués par certains installateurs dans le cadre de leurs systèmes d'assurance qualité. Il est vrai que nous devons également développer nos compétences dans la certification des systèmes d'assurance qualité. La surveillance des marchés peut être améliorée. C'est quelque chose que nous allons traiter ensemble. Nous y veillerons, en collaboration avec l'industrie de l'ascenseur.

** CEOC : la Confédération des Organismes pour l'Essai, l'Inspection, la Certification et la Prévention – Bruxelles (www.ceoc.com)*

EN BREF

Le guide SNEL est disponible

Le classeur qui a été produit pour le forum SNEL de juin dernier et qui présente de manière exhaustive la EN 81-80 (la norme pour la sécurité des ascenseurs existants), est disponible chez ELA au prix coûtant de 50€. Si vous désirez des copies supplémentaires pour les membres de votre association ou votre personnel, n'hésitez pas à nous appeler ou à envoyer un courriel à ELA en nous faisant parvenir votre commande. Vous pouvez aussi passer commande par le site internet www.ela-aisbl.org.



Un nouveau site internet pour EEA

Une des associations membres d'ELA les plus actives est la European Elevator Association, qui vient de revoir son site internet afin de mieux refléter ses buts et les services que l'association propose à ses membres. La section "VIP" du site donne plus d'information sur les grandes questions auxquelles notre industrie se trouve confrontée, ainsi que des statistiques agrégées pour l'Europe. L'intention est d'améliorer graduellement l'information disponible sur cette section du site réservée aux membres et d'y donner plus d'informations sur les accidents et autres questions vitales pour notre industrie, dans un "Short News" mis à jour régulièrement. www.eea-eeig.org

Désolé ! Le texte des normes ne sera pas disponible sur le site ELA

ELA a demandé au CEN de nous autoriser à mettre les normes liées aux ascenseurs, escalators et tapis roulants sur notre site internet, dans la section réservée aux membres. Nous pensons très précisément à la famille de la norme EN 81-80. ELA était prête à payer pour offrir ce service à ses membres. Malheureusement, le CEN a décidé de ne pas discuter de la question pour le moment. La seule manière d'obtenir le texte des normes CEN est de le demander à votre institut de normalisation national, dans votre langue, où vous l'obtiendrez pour une somme modique. Désolé de vous décevoir !





Un nouveau Président et de nouveaux membres du Board

Une redistribution des rôles à la tête de la European Lift Association amène Richard Maiocchi à la Présidence de l'association. Iñaki Aranburu, qui avait assumé la fonction présidentielle ad interim, reste Vice-Président. L'association espagnole FEEDA a désigné Miguel Baena pour la représenter au Board d'ELA, en remplacement d'Antonio Espinosa. EEA a complété sa délégation en désignant Alfonso Garrido et William Orchard au Conseil d'Administration d'ELA, en remplacement de Jürgen Reuning et Jean-Pierre Chauvarie, qui tous deux prennent leur retraite. Bienvenue aux nouveaux membres ! Un remplacement doit encore être trouvé au représentant du VLR néerlandais.



Richard Maiocchi (à gauche), le nouveau Président d'ELA et Jean-Pierre Chauvarie (à droite) qui se retire après 12 ans de bons et loyaux services pour l'association



Alfonso Garrido



Miguel Baena



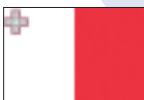
Iñaki Aranburu

Les associations de la "Nouvelle Europe" posent leur candidature

Du sang neuf pour ELA : plusieurs associations représentant quelques uns des dix nouveaux pays de l'Union Européenne, ont décidé de rallier l'association. Au moment où nous imprimons, nous sommes en contact ou finalisons le processus d'intégration avec la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Lituanie et Malte. Certaines de ces associations avaient déjà le statut d'Observateur au sein d'ELA. Avec l'association grecque PETAK, qui nous a rejoint voici quelques mois, nous progressons dans la couverture des 25 pays membres. Haut les cœurs !



République tchèque



Malte



Lituanie

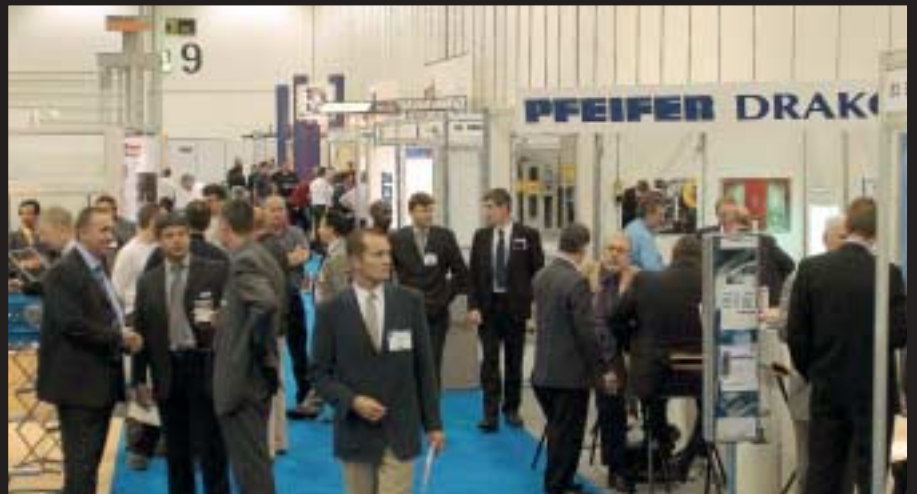


Hongrie



Pologne

L'EXPOSITION LIFTEX EST UN SUCCÈS



L'association britannique membre d'ELA, LEIA, organisait les 8 et 9 septembre derniers, son exposition bisannuelle au centre EXCEL dans la zone des docks de Londres. L'ensemble de l'industrie britannique de l'ascenseur était présent avec de nombreux stands, de même que LEIA. L'association avait le stand central,

consacré à l'accessibilité des bâtiments aux handicapés. L'exposition a donné à ELA l'occasion de présenter une nouvelle fois la norme EN 81-80, qui est déjà devenue la norme britannique (BSI EN 81-80) en décembre 2003. Félicitations à nos collègues britanniques pour une exposition réussie !



Le comité au travail lors d'une session récente : (de gauche à droite) Peter De Neef (Pays Bas), Ebru Gemici (Présidente du Comité Statistiques), Jan Van Straatten (Pays Bas), Laurent De Decker (France), Iñaki Aranburu (Espagne) et Sergio Rossini (Italie), Stella Bedeur (personnel ELA) et, en médaillon, William Orchard (Royaume-Uni – Président du Comité)

MRLs LES ASCENSEURS "MACHINEROOM LESS" (MRLs) SONT SÛRS. C'EST UNE ÉVIDENCE !

Dans le dernier numéro du magazine "Elevator World", un article intéressant reproduisait entre autres positions, le discours d'un officier des pompiers de Boston aux Etats-Unis qui décrivait les ascenseurs de type "machineroom less" comme dangereux et causant des accidents mortels. Cela vient s'ajouter à des rumeurs non-fondées à propos de ce type de matériel, rumeurs que nous devons vigoureusement réfuter. Les ascenseurs MRLs représentent la grande majorité des équipements neufs installés sur le marché européen au cours des 5 à 10 dernières années. Ils sont produits par de grandes comme par des petites entreprises et il n'y a strictement aucune indication dans les statistiques d'accidents, qui révéleraient que ce type d'ascenseurs est plus dangereux que les autres types. Le refus absurde de l'innovation technologique est une attitude malheureusement très humaine. C'est probablement aussi révélateur du fait que certains pompiers sont mal à l'aise face à un nouveau type d'équipement, avec lequel ils ne sont pas familiarisés. Le phénomène n'est pas nouveau. En 2002, les spécialistes du CEN, au sein du groupe de travail WG 1 du TC 10, réunis sous la présidence de Michael Savage, ont analysé la question et publié une com-

munication très claire le 4 juillet 2002. Nous la reproduisons in extenso ci-dessous pour votre information. Nous reviendrons sur cette question dans nos prochaines éditions du ELA NEWS.

COMMUNICATION SUR LES ASCENSEURS MRLs, PAR LE CEN/TC 10/WG 1/WT 4

"Des inquiétudes se sont exprimées, relatives à d'éventuels risques accrus d'incendie pour les ascenseurs de type "Machineroom less" (MRLs). Le groupe de travail mentionné ci-dessus a analysé les risques potentiels d'incendie dans le cas d'ascenseurs de type MRLs à traction électrique ou hydrauliques, en se basant respectivement sur la norme EN 81-1 : prA2, et EN 81-2 : prA2. Il tient à faire la communication suivante :

Il n'y a pas de risque accru significatif d'incendie avec les ascenseurs de type MRLs. Ils sont donc aussi sûrs que les ascenseurs à traction électrique ou hydrauliques avec chambre technique séparée, pour autant que l'équipement soit placé dans une gaine d'ascenseur qui réponde aux règlements de la construction en matière d'incendie. Lorsque la machine-rie – telle que définie dans le prA2, est située en-dehors de la gaine de l'ascenseur, elle sera protégée au même niveau de protection contre le feu que ne

l'est cette zone du bâtiment, selon les règlements en matière d'incendie en vigueur. L'équipement installé dans l'ensemble de la porte palière d'un ascenseur, ne peut réduire la résistance au feu de cet ensemble.

L'équipement qui traverse la structure de la gaine de l'ascenseur ne peut réduire la résistance au feu de la gaine d'ascenseur, comme indiqué dans la clause 6.4.7.2 du prA2.

Après avoir étudié toutes les implications liées à l'installation d'ascenseurs hydrauliques de type MRL, et après avoir discuté en détails avec les experts ascenseurs, feu et fluides, le groupe de travail WT4 a décidé d'effectuer quelques tests simples de résistance au feu, en utilisant de l'huile minérale HLP. Il est arrivé aux conclusions suivantes : "alors que l'huile est contenue dans le système hydraulique, elle ne peut être la cause d'un incendie ou contribuer à la propagation du feu. Le groupe de travail WT4 en conclut que l'utilisation de telles huiles ne crée pas de risque d'incendie, pour autant que le réservoir et la tuyauterie conservent l'huile. Pour cette raison, le réservoir doit être réalisé en acier ou un matériau dont la résistance au feu est équivalente.

Toute tuyauterie hydraulique située en-dehors de la gaine d'ascenseurs doit être réalisée en acier ou un matériau dont la résistance au feu est équivalente, ou alors doit être protégé dans une enceinte résistante au feu, qui soit capable de retenir l'huile."



Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec ELA à l'adresse suivante :
E-mail : l.rivet@ela-aisbl.org
Web : www.ela-aisbl.org

Avenue L. Gribaumont, 1 bte 6
B-1150 Bruxelles
Tel : + 32 2 779 50 82 Fax : + 32 2 772 16 85

Dans chaque numéro à venir, nous publierons un article présentant l'un des comités d'ELA et son importance relative pour notre industrie en Europe.



William Orchard,
Président du Comité Qualité,
Sécurité & Environnement

LE COMITE QUALITE, SECURITE & ENVIRONNEMENT

Les mots Sécurité et Qualité pourraient être écrits en lettres d'or sur le mur de la European Lift Association. Ils sont au cœur du travail mené par l'association. Le comité est l'un des principaux vecteurs de la politique menée par l'association, avec le Comité Codes & Standards et le Comité Communication. De fait, le travail presté et la publication de brochures comme le guide de la norme de maintenance EN 13015 sont un bon exemple de l'importance du Comité.

William Orchard, son Président, nous déclare : "nous avons récemment redéfini notre tâche et produit une charte Qualité & Sécurité pour ELA, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration. Nous avons également travaillé sur le guide d'application du SNEL, en collaboration avec le Comité Communication et le Comité Codes & Standards. Il y a beau-

coup à faire et nous commençons la préparation du travail sur une nouvelle norme pour les escalators existants : "SNEE."

Les questions environnementales ne sont pas de la première importance pour l'industrie de l'ascenseur. L'amiante était naguère utilisé dans la fabrication des freins, mais son éradication est en cours depuis un certain temps déjà et est quasiment terminée. Les ascenseurs hydrauliques contiennent une certaine quantité d'huile qui ne peut en aucun cas polluer les nappes phréatiques. Une législation sur les produits chimiques est attendue de la Commission Européenne (le projet REACH); il pourrait avoir un impact mineur sur notre industrie. C'est aussi le cas des directives sur le recyclage des déchets, sur l'emballage et la fin de vie des équipements métalliques. Enfin, la consommation d'énergie deviendra cer-

tainement une question brûlante pour le monde dans les années à venir, avec le réchauffement climatique. Le Comité s'est attaché à identifier toutes les directives et textes de la Commission qui pourraient avoir un impact sur notre industrie, dans le but de préparer les membres à de nouvelles législations sur les plans européen et national. Comme il rédige chaque année le rapport environnemental de la première entreprise européenne du papier, de l'emballage et des produits d'hygiène, Luc Rivet, Secrétaire Général d'ELA, fait partie du comité en tant que membre à part entière.

Et William Orchard de conclure : "la question n'est pas de savoir que faire, mais plutôt quelles priorités sélectionner pour un nombre restreint de réunions par an, qui représentent le temps minimum pour traiter sérieusement tous les dossiers."

LE COMITE QUALITE, SECURITE & ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT :

William Orchard (UK)

MEMBRES :

Jan Van Straaten (NL)

Iñaki Aranburu (SP)

Günter Horny (D)

Sergio Rossini (I)

Peter De Neef (NL)

Laurent de Decker (F)

Luc Rivet (B)